



Rapport du Conseil communal concernant une demande d'augmentation de la dotation en personnel de 0.5 EPT pour l'engagement d'un·e agent· d'exploitation pour l'entretien de la future salle de gymnastique polyvalente de Gorgier

Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction

La nouvelle salle de sport de Gorgier requerra de l'entretien et un suivi (intendance) du bâtiment et de ses installations ; il s'agit bien d'une nouvelle infrastructure.

Le service des bâtiments a mandaté GBatiConsulting pour un audit relatif à l'entretien du parc immobilier belin.

Il en est ressorti sept rapports comprenant les données des bâtiments, les données de nettoyage, les fréquences de nettoyage, la récapitulation et l'estimation finale.

Les six rapports relatifs à l'entretien des bâtiments existants démontrent que les 1.95 EPT occupés actuellement par Mme Luthin et M. Weibel correspondent à la réalité et qu'il·elle·s ne peuvent par conséquent pas dégager du temps pour l'entretien de la future salle.

C'est d'ailleurs sur cette base déjà connue que le rapport, datant du 21 février 2022 en lien avec la demande de crédit d'engagement pour la construction d'une salle de sport et polyvalente, évoquait au point 9 :

« Les futures installations en lien avec la salle nécessiteront des nettoyages supplémentaires. En effet, nous pouvons considérer, vu la grandeur de la salle actuelle et des installations qu'elle contient, que la salle projetée est une « nouvelle installation ». Dès lors, nous avons demandé à une société de consulting en conciergerie, sur la base des plans à disposition et d'un entretien « normal », de nous calculer l'équivalent plein temps (EPT) que cette nouvelle installation nécessiterait. Il s'agit d'un 0.6 EPT. Une analyse plus fine doit encore être réalisée notamment au niveau des nettoyages des locaux dévolus aux travaux publics et du pourcentage récupéré par le non entretien de l'actuelle salle. Toutefois, cette nouvelle installation nécessitera obligatoirement pour son nettoyage un engagement ou une augmentation de poste. Votre autorité sera donc consultée ultérieurement à ce sujet-là ».

De plus, lors du Conseil général du 14 novembre 2022 au point en lien avec le rapport du Conseil communal relatif à une demande d'augmentation de 5 EPT pour le soutien aux services, le Conseil communal avait pris la parole en précisant :

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, à ce sujet-là, je crois que votre autorité avait déjà été informée, notamment de la nouvelle infrastructure en lien avec la salle de gym de Gorgier, votre autorité avait été prévenue au sein d'un rapport qui précisait que toute nouvelle infrastructure devait être nettoyée et on avait déjà prévu, notamment pour la salle de gym de Gorgier qui devrait ouvrir, on l'espère, avant la fin de la législature, 0.5 à 0.6 EPT, sous-entendu dans le cas où cet amendement serait validé, on aurait toutes les difficultés du monde à nettoyer la future salle, pour être clairs. »

L'amendement évoqué, qui n'a d'ailleurs pas été retenu, demandait que la création de nouveaux postes supplémentaires soit soumise à un moratoire jusqu'à la fin de la législature en cours.

Cette demande de création de poste est donc connue de votre autorité.

2. Récapitulation du rapport relatif à l'entretien de la future salle

Le rapport identifie toutes les pièces et salles des trois étages de la future construction.

Pour chaque local, sa désignation est spécifiée (bureau, hall, ascenseur, salle de sports, etc.), les paramètres supplémentaires (sol, sanitaires, douches, fenêtres, etc.), les types de paramètres (béton, carrelage, linoléum, PVC, etc.) ainsi que les tâches (balayage, récurage, autolaveuse, etc.).

| N° groupe de locaux | Étage | Désignation du local | Paramètres supplémentaires | Types de paramètres | Unités | Tâches 1 | Tâches 2 | Tâches 3 |
|---------------------|-----------|----------------------|----------------------------|---------------------|-----------------------|-----------------|---------------------|----------|
| 201 | 1er étage | Salle de sports | Sol | PVC | 448,00 m ² | Balayage humide | Autolaveuse moyenne | Rien |

Le premier étage est composé des locaux suivants :

- un hall d'entrée de 42 m² ;
- deux locaux de rangement de respectivement 82 et 97 m² ;
- un local de nettoyage, avec attenant une infirmerie ;
- trois WC douches : handicapés, femmes et hommes ;
- une cuisine de 23 m² ;
- la salle de gym de 448 m².

Entre le 1^{er} et le 2^e étage, il y a deux escaliers, l'un menant au hall d'entrée et l'autre à la salle.

Le deuxième étage est composé des locaux suivants :

- un hall de 64 m² ;
- un vestiaire WC/douche pour les enseignant·e·s ;
- une salle à disposition des sociétés de 36 m² ;
- un couloir de distribution de 44 m² ;
- deux vestiaires / zones de séchage / douches de 36 m² chacun.

À ces locaux, s'ajoutent les surfaces verticales (murs, fenêtres, carrelage, etc.) et également la toiture avec un contrôle régulier notamment au niveau des panneaux solaires.

3. Pourcentage nécessaire et incidence financière

Sur la base de l'ensemble des paramètres définis au sein du point précédent, le temps total annuel est calculé représentant un pourcentage qui est lui-même additionné.

Pour exemple, le nettoyage de la salle de gym doit être effectué tous les matins de même qu'à midi. Il s'agit d'un rythme de nettoyage standard.

| Étage | N° groupe de locaux | Nom du local | Paramètres | Personne responsable | Personne responsable | Temps total annuel | % |
|-----------|---------------------|---------------------------|--------------------|----------------------|----------------------|--------------------|--------|
| | | | | | | heures | |
| 1er étage | 201 | Salle de sports | Sol | a | Conciergerie I | 232,96 | 11,01% |
| 1er étage | 201 | Salle de sports / F. Nord | Fenêtres | a | Conciergerie I | 1,09 | 0,05% |
| 1er étage | 201 | Salle de sports / F. Est | Fenêtres | a | Conciergerie I | 0,65 | 0,03% |
| 1er étage | 201 | Salle de sports / C. esc. | Escaliers | a | Conciergerie I | 3,76 | 0,18% |
| 1er étage | 201 | Salle de sports / C. esc. | Sol | a | Conciergerie I | 1,43 | 0,07% |
| 1er étage | 202 | Local de rangement | Sol | a | Conciergerie I | 74,89 | 3,54% |
| 1er étage | 202 | Local de rangement | Technique | a | Conciergerie I | 5,00 | 0,24% |
| 1er étage | 202 | Local de rangement | Engins gymnastique | a | Conciergerie I | 5,00 | 0,24% |
| 1er étage | 203 | Hall Salle de sports | Sol | a | Conciergerie I | 28,89 | 1,37% |

Selon le rapport de l'audit, le taux de travail devrait atteindre 58.97% (0.5897 EPT) pour 2005,35 m².

Le service des bâtiments, après consultation interne et définition des besoins, est arrivé à la conclusion suivante : afin de remplir la mission de conciergerie et d'intendance pour la future salle, la demande porte sur la création d'un poste de 0.5 EPT. La charge de personnel (allocations, charges sociales et cotisations comprises) pour ce poste atteint CHF 49'000.- par année.

4. Conclusion

La salle de gym sera utilisée tous les jours par les élèves de l'école de Gorgier, le planning en journée est déjà plein. En soirée, c'est par exemple la société des pongistes qui pourra bénéficier de la salle. La troupe théâtrale de la Beline, pour qui des installations spécifiques (chaises, scène, lumières, sonorisation, etc.) seront installées, pourra répéter et réaliser ses pièces. En soirée, cette salle sera donc également très occupée. Un agent·e d'exploitation sera donc affecté·e à ce bâtiment afin de permettre un nettoyage et une intendance optimale.

Ce rapport a été présenté à la commission financière le 23 octobre 2023. La commission a émis un préavis favorable à l'unanimité.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir accepter la création de ce poste correspondant à un 0.5 EPT.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

La Grande Béroche, le 1^{er} novembre 2023

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le vice-président,
François Del Rio

Le chef du dicastère,
Tom Egger



Arrêté relatif à une demande d'augmentation de la dotation en personnel de 0.5 EPT pour l'engagement d'un-e agent-e d'exploitation pour l'entretien de la future salle de gymnastique polyvalente de Gorgier

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu l'art. 29 al. 5 lettre d) du règlement général de commune (RGC), du 11 décembre 2017 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 1^{er} novembre 2023 ;

arrête :

- Art. 1^{er} :** Le Conseil communal est autorisé à augmenter la dotation en personnel de 0.5 EPT pour l'engagement d'un-e agent-e d'exploitation pour l'entretien de la future salle de gymnastique polyvalente de Gorgier. Ce poste sera porté sous le chapitre comptable « 2170 Bâtiments scolaires ».
- Art. 2 :** Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2024.
- Art. 3 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

La Grande Béroche, le 20 novembre 2023

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL
La présidente,
Donatella Vantaggio

La secrétaire,
Maëlle Petitpierre